

## APRÈS UNE BAISSÉ EN 2015 DES EFFECTIFS DE CIVILS ET DE MILITAIRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, HAUSSE DES EFFECTIFS EN 2016

Après un recul des effectifs du ministère de la Défense en 2015, ils sont repartis à la hausse en 2016. Le ministère comptait 196 084 militaires et 62 822 civils au 31 décembre 2015. Les agents de catégorie A et les femmes sont sous-représentés au sein du ministère en comparaison de l'ensemble de la Fonction Publique d'État (FPE). L'écart d'âge entre les civils et les militaires de la défense reste important (14 ans), les militaires étant nettement plus jeunes. Les dépenses de personnel du ministère de la Défense en 2015 représentent 15,9 % des dépenses auprès des personnels de l'ensemble des ministères.

### HAUSSE DES EFFECTIFS DE MILITAIRES ENTRE 2015 ET 2016

Le ministère de la Défense représente, en 2015, 10,8 % des effectifs de la fonction publique d'État (FPE) ou 13,5 % des effectifs de l'ensemble des ministères, avec 258 906 personnels au 31 décembre 2015 (Figure 1). Il est le troisième ministère en termes d'effectifs derrière les ministères de l'enseignement (52,8 % du total de l'ensemble des ministères) et de l'Intérieur et Outre-mer (14,9 %).

Entre 2014 et 2015, les effectifs du ministère de la Défense ont reculé de 1,3 % (- 3 483) alors que ceux de la FPE progressaient de 0,2 % (+ 5 452 effectifs au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014). Cette évolution résulte à la fois d'une augmentation de 0,3 % des effectifs des ministères<sup>(1)</sup> (+5 454) et d'une augmentation de 0,7 % des effectifs des EPA<sup>(2)</sup> (+3 480).

Les militaires représentent 75,7 % des effectifs du ministère de la Défense (196 084 personnels au 31 décembre 2015), dont les effectifs ont diminué de 1,1 % par rapport à 2014. Les effectifs des civils, 24,3 % des personnels du ministère de la Défense (62 822 personnels au 31 décembre 2015), ont baissé de 2,1 % par rapport à 2014.

En 2016, les effectifs des personnels du ministère de la Défense ont augmenté. Les chiffres provisoires, obtenus à l'aide du fichier semi-définitif de SIASP, montrent une hausse des effectifs du ministère de la Défense supérieure à celle de la Fonction Publique d'État (1,4 % contre 0,5 %). La hausse des effectifs du ministère de la Défense est due à l'augmentation des effectifs de militaires (de l'ordre de + 3 700).

Figure 1 : Évolution des effectifs physiques par versant de la fonction publique

Effectifs au 31 décembre de l'année considérée

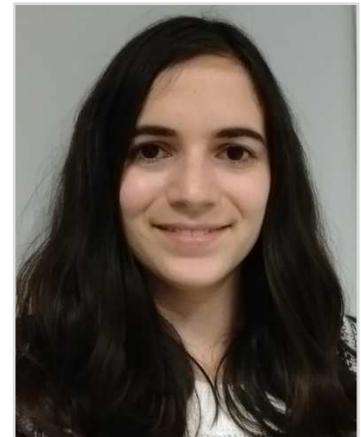
	2014	2015	2016 <sup>(1)</sup>	2015 - 2016 (%)
<b>Ensemble Fonction Publique</b>	<b>5 448 321</b>	<b>5 450 619</b>	<b>5 480 200</b>	<b>0,5</b>
<b>Ensemble Fonction Publique d'État</b>	<b>2 392 579</b>	<b>2 398 031</b>	<b>2 426 700</b>	<b>1,2</b>
<b>Ensemble des ministères, dont :</b>	<b>1 911 702</b>	<b>1 913 674</b>	-	-
Ministères de l'enseignement	1 000 053	1 011 288	-	-
Intérieur et outre-mer	286 249	285 957	-	-
<b>Ministère de la Défense :</b>	<b>262 388</b>	<b>258 906</b>	<b>262 600</b>	<b>1,4</b>
<b>dont militaires</b>	<b>198 237</b>	<b>196 084</b>	<b>199 800</b>	<b>1,9</b>
<b>dont civils</b>	<b>64 151</b>	<b>62 822</b>	<b>62 800</b>	<b>-0,0</b>
dont fonctionnaires	34 898	34 637	35 100	1,3
dont contractuels	7 287	7 221	7 600	5,2
dont ouvriers d'État	21 807	20 564	19 200	-6,6
dont autres <sup>(2)</sup>	159	400	900	125,0
Ministères économique et financier	149 410	146 652	-	-
Écologie, développement durable et énergie	56 902	53 939	-	-
Ministères sociaux	20 947	20 461	-	-
<b>Ensemble des EPA, dont :</b>	<b>480 877</b>	<b>484 357</b>	-	-
ÉPA sous tutelle des ministères de l'enseignement	327 933	331 683	-	-
ÉPA sous tutelle des ministères sociaux	79 471	79 007	-	-

(1) chiffres provisoires, les chiffres sont arrondis à la centaine.

(2) autres : apprentis, collaborateurs de cabinet.

**Champ** : emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

**Source** : SIASP, Insee, traitements DGAPP, département des études et des statistiques. Traitements OED.



**Lucie GAUTHIER**  
Chargée d'études statistiques à  
l'Observatoire Économique de la Défense.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

**Internet :**  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

**Intranet :**  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)



(1) Hors Ministère de la Défense.  
(2) Etablissement Public Administratif.

## SURREPRÉSENTATION DES CIVILS DE CATÉGORIE C

Le ministère de la Défense est composé de 16,5 % de personnels en catégorie A, 40,6 % en catégorie B et 42,9 % en catégorie C (0,1 % en catégorie indéterminée) (**Voir Sources et définitions**). En comparaison, dans l'ensemble de la FPE hors enseignants et hors militaires, ces taux sont respectivement de 28,4 %, 36,3 % et 33,1 %. Les personnels de catégorie A sont donc sous-représentés au ministère de la Défense, qu'ils soient civils ou militaires (**Figure 2**).

Les civils du ministère de la Défense sont composés de 19,2 % de catégories A, 26,7 % de catégories B et de 53,8 % de catégories C (0,3 % en catégorie indéterminée). En comparaison, dans la FPE civile hors enseignants, ces taux sont respectivement de 28,4 %, 36,3 % et 33,1 %. Les civils de catégorie C sont nettement surreprésentés au ministère de la Défense en comparaison à la population des civils de la FPE hors enseignants (53,8 % contre 33,1 %). *A contrario*, il y a environ 10 points d'écart pour les catégories A et B entre les civils du ministère de la Défense et ceux de la FPE hors enseignants.

La population des militaires du ministère se caractérise par un taux faible de catégorie A et une catégorie B dominante. Cette caractéristique est encore plus forte quand on considère les militaires dans leur ensemble (gendarmes inclus). Elle reflète la structure pyramidale de la Défense reposant sur une large base de sous-officiers (assimilés aux catégories B) et de militaires du rang (assimilés aux catégories C). Les sous-officiers remplissent des rôles différents par rapport aux civils de catégorie B et ont davantage de possibilités d'accéder à des postes d'encadrement.

Les militaires du ministère de la Défense sont composés de 15,6 % d'officiers, de 45,0 % de sous-officiers et de 39,4 % de militaires du rang.

En comparaison, dans la FPE militaire, ces taux sont respectivement de 12,7 %, 54,6 % et 32,8 %. Les militaires de la FPE sont composés des militaires du ministère de la Défense et des militaires du ministère de l'Intérieur (gendarmes). La population des militaires de la Défense repose sur une large base de sous-officiers (assimilés aux catégories B) et de militaires du rang (assimilés aux catégories C). La population des militaires de l'Intérieur repose sur une large base de sous-officiers, les gendarmes n'ont pas de grades de militaires du rang.

## HAUSSE DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES PARMIS LES CATÉGORIES A

Le ministère de la Défense compte 20,9 % de femmes en 2015, comme en 2014 (**Figure 3**). Il reste cependant le ministère le moins féminisé parmi l'ensemble des ministères, derrière les ministères de l'Intérieur et l'outre-mer (28,5 % de femmes) et celui de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (39,3 % de femmes).

Le faible taux de féminisation du ministère est en grande partie dû à la population militaire, qui constitue les trois quarts des effectifs. En effet, parmi les militaires, la part de femmes n'est que de 15,6 %. La faible présence des femmes s'explique par l'histoire, les forces armées n'étant totalement ouvertes aux femmes que depuis peu et par le fait que beaucoup de missions opérationnelles sont encore remplies par des effectifs très majoritairement masculins.

Parmi les civils du ministère de la Défense, les femmes représentent 37,6 % des effectifs, ce qui reste 17,4 points en-deçà du taux de féminisation du total de la FPE et 4,2 points en-deçà de celui de la FPE hors enseignants. L'écart avec la FPE a augmenté : en 2014, l'écart était de 17,1 points, ceci est dû à une hausse de 0,3 point du taux de féminisation de la FPE.

**Figure 2 : Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs par versant de la fonction publique au 31 décembre 2015**

	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Catégorie indéterminée <sup>(1)</sup> (en %)	Total
<b>Ensemble Fonction Publique</b>	<b>34,5</b>	<b>19,8</b>	<b>45,0</b>	<b>0,7</b>	<b>5 450 619</b>
<b>Ensemble Fonction Publique d'État</b>	55,2	24,2	19,6	1,0	2 398 031
<i>dont, par statut :</i>					
<b>Ensemble des agents civils</b>	<b>61,3</b>	<b>19,9</b>	<b>17,7</b>	<b>1,2</b>	<b>2 097 704</b>
Fonctionnaires	65,7	19,0	15,2	0,1	1 542 419
Contractuels	33,6	30,6	29,5	6,3	378 939
Autres catégories et statuts <sup>(2)</sup>	81,4	4,5	14,1	0,0	176 346
dont enseignants <sup>(5)</sup>	99,0	1,0	0,0	0,0	975 332
dont non-enseignants	28,4	36,3	33,1	2,2	1 122 372
<b>Ensemble des militaires<sup>(3,4)</sup></b>	<b>12,7</b>	<b>54,6</b>	<b>32,8</b>	<b>0,0</b>	<b>300 327</b>
<i>dont, par ministère :</i>					
<b>Ministère de la Défense</b>	<b>16,5</b>	<b>40,6</b>	<b>42,9</b>	<b>0,1</b>	<b>258 907</b>
<b>dont militaires<sup>(4)</sup></b>	<b>15,6</b>	<b>45,0</b>	<b>39,4</b>	<b>0,0</b>	<b>196 084</b>
<b>dont civils</b>	<b>19,2</b>	<b>26,7</b>	<b>53,8</b>	<b>0,3</b>	<b>62 822</b>
Ministères de l'Intérieur et Outre-Mer	9,6	66,1	23,7	0,6	285 957

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les contractuels.

(2) La catégorie 'autres catégories et statuts' recouvre principalement des enseignants des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Y compris militaires volontaires et gendarmes.

(4) Pour les militaires, les catégories A, B et C représentent respectivement les officiers, les sous-officiers et les militaires du rang (volontaires compris).

(5) Y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de

**Champ** : emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

**Source** : SIASP, Insee, traitements DGAFP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

Par catégorie, 33,2 % des catégories A sont des femmes parmi les civils, contre 15,1 % parmi les militaires. Ces taux sont respectivement de 32,4 % et 17,4 % pour les catégories B et de 41,7 % et 13,6 % parmi les catégories C. La part de femmes parmi les personnels civils de catégories A et parmi les officiers a augmenté entre 2014 et 2015 et a baissé parmi les personnels civils de catégorie B et les sous-officiers. Par comparaison avec la FPE hors enseignants, la plus grande différence pour les civils du ministère de la Défense se situe au niveau des agents de catégorie A (12,5 points), alors que pour les agents de catégorie B et C, ces différences sont plus modestes (1,5 et 6,6 points respectivement). Pour les militaires du ministère de la Défense, on constate 16,5 points d'écart dans les taux de féminisation des agents de catégorie B et plus de 30 points d'écart pour les agents des catégories A et C.

## UN MINISTÈRE JEUNE

L'âge moyen des militaires du ministère de la Défense est de 33,3 ans et celui des civils de 47,6 ans, soit 36,8 ans en moyenne pour l'ensemble des agents en 2015. Le ministère de la Défense est le plus jeune des ministères, devant celui de l'Intérieur et outre-mer et ses 40,1 ans en moyenne en 2015. L'âge moyen est de 42,4 ans dans l'ensemble de la FPE et 43,6 ans pour l'ensemble des agents civils de la FPE, soit 4 ans de moins que les civils de la défense.

L'écart hommes-femmes en termes d'âge moyen est de 4 mois chez les militaires, 6 mois chez les civils du ministère de la Défense et de 1,2 an dans l'ensemble de la FPE. Les hommes sont plus âgés que les femmes parmi les militaires, contrairement à ce que l'on observe chez les civils du ministère de la Défense et dans l'ensemble de la FPE.

Les pyramides des âges sont pour les civils et militaires assez symétriques entre hommes et femmes (**Figure 4**). Chez les militaires du ministère de la Défense, le pic des effectifs se situe autour de 35 ans chez les femmes et de 25 ans chez les hommes, avec un pic secondaire à 35 ans pour les hommes. Chez les civils du ministère de la Défense, le pic est atteint à 55 ans pour les femmes et 54 ans pour les hommes. Dans l'ensemble de la FPE, la forme plus aplatie de la pyramide suggère néanmoins un pic aux alentours de 42-43 ans quel que soit le sexe.

La part des moins de 30 ans est de 40,3 % parmi les militaires du ministère de la Défense, de 4,9 % chez les civils de la défense et de 15,1 % dans l'ensemble de la FPE. A l'opposé, la part des 50 ans et plus est de 6,3 % chez les militaires de la défense, de 49,2 % chez les civils de la défense et de 29,7 % dans l'ensemble de la FPE.

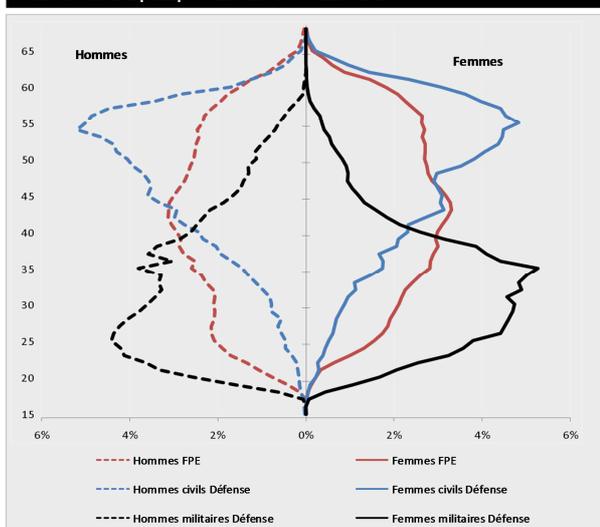
## 15,9 % DES DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ÉTAT

En 2015, l'effectif en équivalent temps plein travaillé (ETPT) du ministère de la Défense est de 255 389<sup>(3)</sup>, soit 13,9 % des effectifs de l'ensemble des ministères. Les dépenses de personnel du ministère de la Défense<sup>(4)</sup> en 2015 atteignent 19,3 milliards d'euros, soit 15,9 % des dépenses de personnel des ministères (**Figure 5**). Au titre des seules rémunérations d'activité, le ministère de la Défense représente 14,2 % des dépenses des ministères. Les dépenses sociales et les allocations diverses du ministère représentent 41,1 % de celles de tous les ministères. Les dépenses de personnel ont augmenté de 1 % pour le ministère de la Défense et de 1,3 % pour l'État entre 2015 et 2016, ces évolutions sont dans le même sens que l'évolution des effectifs entre 2015 et 2016 (resp. 1,4 % et 0,5 %).

(3) Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Traitement OED.

(4) Les dépenses de personnel de l'État via le titre 2 correspondent aux dépenses de personnel des ministères. Les dépenses de personnel des EPA ne sont pas sur le titre 2 du budget de l'État.

Figure 4 : Pyramides des âges par statut dans le ministère de la Défense et dans la fonction publique d'État au 31 décembre 2015



Champ : emplois principaux, employés des ministères, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.  
Source : SIASP, Insee, traitements DGAFP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

Figure 5 : Dépenses de personnel de l'État (titre 2) en 2015 et 2016

	en milliards d'euros		
	2015	2016	Évolution 2015 - 2016 (en %)
<b>Total des dépenses de personnel de l'État (titre 2)</b>	<b>121,6</b>	<b>123,2</b>	<b>1,3</b>
dont rémunérations d'activité	69,6	70,6	1,5
dont contributions et cotisations sociales	51,2	51,9	1,2
dont prestations sociales et allocations diverses	0,8	0,7	-3,4
<b>Total des dépenses de personnel du ministère de la Défense (titre 2)</b>	<b>19,3</b>	<b>19,5</b>	<b>1,0</b>
dont rémunérations d'activité	9,9	10,0	1,3
dont contributions et cotisations sociales	9,2	9,2	0,6
dont prestations sociales et allocations diverses	0,3	0,3	-1,0

Champ : Budget Général.

Sources : Budgets d'exécution (Direction du budget). Traitement DGADP. Traitement OED.

## DYNAMIQUE DE MOYEN TERME RECU DES EFFECTIFS ENTRE 2009 ET 2015

Entre 2009 et 2015, les effectifs du ministère de la Défense ont diminué en moyenne de 2,4 % par an, soit une baisse de 40 338 agents (**Figure 6**).

La plus forte baisse d'effectifs du ministère a eu lieu en 2014 (-3,8 %). Dans le même temps, les effectifs globaux de tous les ministères réunis ont diminué en moyenne de 1,8 % par an, soit encore 181 000 postes en moins. Autrement dit, le ministère de la Défense a représenté sur la période, 22,3 % de la déflation des effectifs. A partir de 2012, les effectifs de l'ensemble des ministères sont restés stables.

## VIELLISSEMENT DU PERSONNEL FÉMININ DU MINISTÈRE

Entre 2009 et 2015, la part des femmes au ministère de la Défense est restée stable (21,1 %), alors qu'elle a augmenté de deux points pour l'ensemble des ministères (52,8 % en 2009 et 54,8 % en 2015) (**Figure 7**).

Sur cette même période, au ministère de la Défense, l'âge moyen des hommes comme des femmes a augmenté. La moyenne d'âge a progressé de 1,8 an pour les femmes et de 7 mois pour les hommes, soit en moyenne une augmentation de 1 an pour l'ensemble des personnels du ministère. La moyenne d'âge a évolué plus rapidement dans l'ensemble des ministères, avec une augmentation de 1,2 an (1,2 an pour les femmes et 1,1 an pour les hommes).

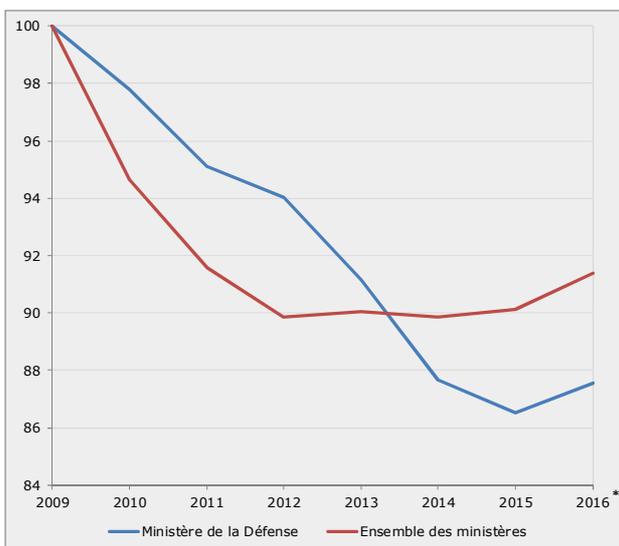
La part des moins de 30 ans a diminué entre 2009 et 2015 parmi les agents du ministère de la Défense, notamment parmi les femmes. Alors que les moins de 30 ans représentaient 31,6 % des femmes du ministère en 2009, elles n'en représentent plus que 22,8 % en 2015, soit un recul de 8,8 points. Pour les hommes, la baisse est de 1,3 point : les moins de 30 ans représentaient 35,4 % des hommes en 2009 et 34,1 % en 2015.

Parmi l'ensemble des agents des ministères, la part de moins de 30 ans a diminué de 2,5 points, notamment parmi les femmes (baisse de 3,1 points).

La part des plus de 50 ans a augmenté de 2,5 points pour le ministère de la Défense, notamment parmi les femmes (+ 3,9 points). Parmi l'ensemble des agents des ministères, l'augmentation est moindre (+2,0 points).

**Figure 6 : Évolution des effectifs au 31 décembre**

Base 100 en 2009



\* chiffres provisoires.

**Champ :** Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

**Source :** Siasp, Insee. Traitement Dessi. Traitements OED.

**Figure 7 : Évolution des caractéristiques des agents du ministère de la Défense et de ceux de l'ensemble des ministères**

	Ministère de la Défense		Ensemble des ministères	
	2009	2015	2009	2015
<b>Effectifs au 31 décembre</b>	299 244	258 906	2 135 193	1 913 674
<b>Part de femmes</b>	21%	21%	53%	55%
<b>Age moyen</b>	36	37	41	43
<i>dont des femmes</i>	38	40	42	43
<i>dont des hommes</i>	35	36	41	42
<b>Part de moins de 30 ans</b>	35%	32%	16%	14%
<i>dont parmi les femmes</i>	32%	23%	14%	11%
<i>dont parmi les hommes</i>	35%	34%	19%	17%
<b>Part de 50 ans et plus</b>	14%	17%	28%	30%
<i>dont parmi les femmes</i>	21%	25%	30%	31%
<i>dont parmi les hommes</i>	13%	15%	26%	28%

**Champ :** Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

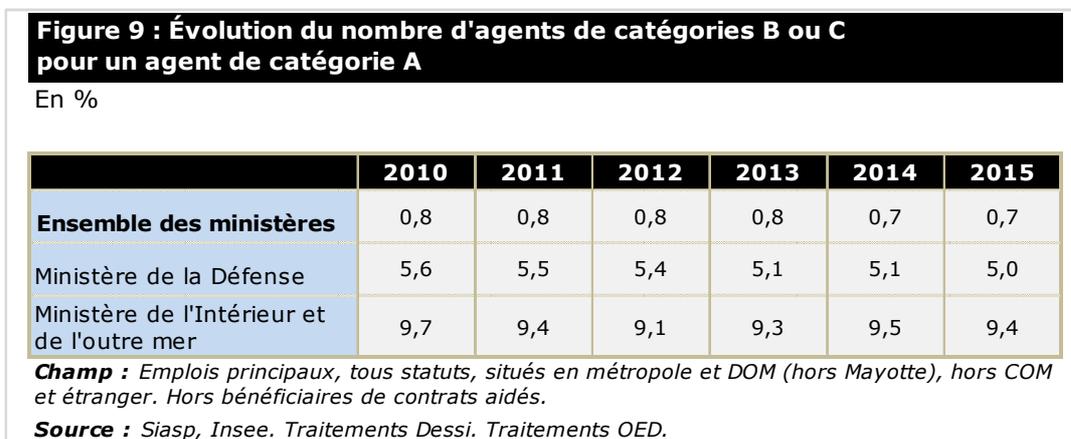
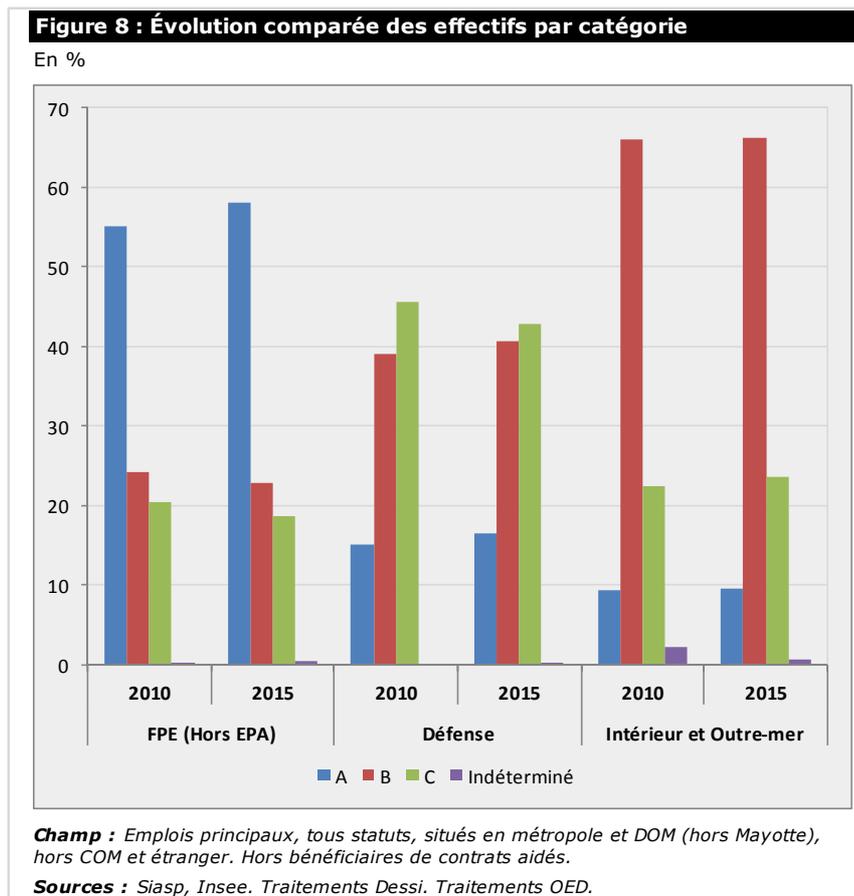
**Source :** Siasp, Insee. Traitement Dessi. Traitements OED.

## LA PART DES AGENTS DE CATÉGORIE C CONTINUE DE RECULER

Entre 2010 et 2015, la proportion d'agents de catégorie A et B du ministère de la Défense a progressé de 1,4 point. La proportion importante d'agents de catégorie C, 42,8 % contre 18,6 % dans l'ensemble des ministères en 2015, a diminué de 2,8 points sur la période. Les baisses les plus importantes ont eu lieu en 2011 (baisse de 0,9 point) et en 2013 (baisse de 1,3 point) en lien avec les baisses importantes des effectifs du ministère.

Parmi les agents de l'ensemble des ministères, le nombre d'agents de catégorie A est plus important que le nombre d'agents de catégories B et C, ceci est dû au nombre important d'enseignants de catégorie A (**Figure 8**).

Le taux d'encadrement du ministère de la Défense est plus important que celui du ministère de l'Intérieur et plus faible que celui de l'ensemble des ministères ; il a reculé de 0,5 point entre 2010 et 2015 (**Figure 9**).



## Bibliographie

- Gauthier L., *Les effectifs militaires et civils du ministère de la Défense en 2014 : Baisse des effectifs*, EcoDef Statistiques n° 88, février 2017.
- DGAFP, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2017*, décembre 2017.
- *Annuaire Statistique de la Défense*, édition 2017.
- *En 2016, hausse de l'emploi dans la fonction publique, sauf dans le versant territorial*, Informations Rapides n° 328, Insee, décembre 2017.

## Sources et définitions

- Le Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP) : fichier statistique issu de plusieurs sources administratives permettant de connaître les effectifs, caractéristiques et rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique en poste en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte.
- FPE (Fonction Publique d'État) : un des trois versants de la fonction publique avec la FPT (territoriale) et la FPH (hospitalière). Elle est composée des effectifs des ministères et ceux des établissements publics à caractère administratif (Épa) nationaux comme le CNRS, le CROUS, Pôle-Emploi, etc. ou, dans le cadre du ministère de la défense, la CNMSS, le musée de l'armée, etc.
- Catégorie hiérarchique A, B et C : pour les militaires, la convention choisie associe les catégories A, B et C respectivement aux officiers, sous-officiers et militaires du rang. Pour les civils, c'est la définition commune à la fonction publique qui prévaut.
- L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

## SIASP : Système d'Information sur les Agents des Services Publics

Le Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP) conçu et produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et sur les rémunérations des agents des trois Fonctions publiques (FPE, FPH et FPT), dans une dimension nationale mais aussi territoriale.

L'application SIASP constitue pour le secteur public, le pendant de l'application DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales) qui concerne les traitements des déclarations DADS du secteur privé. Les concepts d'emploi (constitution des postes, postes annexes/non annexes, calcul du poste principal) développé dans SIASP sont les mêmes que ceux de l'application DADS. SIASP intègre de surcroît des variables caractéristiques du secteur public, notamment liées au statut de l'agent (titulaire/non titulaire, grade) ou à sa rémunération (traitement indiciaire, etc.). SIASP autorise un traitement homogène des trois fonctions publiques en termes d'emploi et de salaire, ce qui facilite les comparaisons entre fonctions publiques, en évitant omissions et doubles comptes. La multi-activité, au sein des fonctions publiques, est mieux cernée grâce à l'élargissement aux trois fonctions publiques du périmètre de détermination de l'emploi principal.

Les chiffres utilisés dans cette publication sont issus de la source SIASP et ont été publiés dans l'édition 2017 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique ; les chiffres publiés dans le bilan social du ministère des Armées 2016 diffèrent de ces chiffres en raison de différences de concepts et de périmètres pris en référence.

## A PARAÎTRE Prochaines publications

**Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 – EcoDef Conjoncture**  
**L'industrie d'armement brevète-t-elle ? – EcoDef Etudes**

### Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15  
Directeur de la publication : Christophe Mauriet  
Rédacteur en chef : Christian Calzada  
Pour vous abonner > Mél : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Impression > SGA/SPAC/PGP  
IISN 1293-4348